

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 V 268 Vœu relatif à l'application de la prochaine loi sur le mariage pour tous.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu V131 du groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés et le vœu V132 du groupe communiste et des élus du Parti de gauche ;

Considérant le projet de loi du Gouvernement de reconnaître le droit au mariage pour tous et d'ouvrir ainsi la possibilité aux personnes de même sexe de contracter une union matrimoniale ;

Considérant que la reconnaissance du mariage pour tous constitue un progrès manifeste pour l'égalité des droits ;

Considérant que le vote du projet de loi par le Parlement à venir prochainement, puis son entrée en vigueur, entraîneront une mise en application immédiate dans les mairies d'arrondissement ;

Considérant qu'en vertu de la qualité d'officier d'état civil que leur confère la loi, il revient aux maires d'arrondissement et à leurs adjoints, de plein droit compétents, ainsi qu'aux conseillers de Paris et conseillers d'arrondissement ayant reçu une délégation du Maire, de célébrer l'ensemble des mariages et donc également les mariages entre personnes de même sexe ;

Sur la proposition de l'Exécutif,

- Exprime son soutien au mariage pour tous ;

- Rappelle que la loi doit s'appliquer partout et pour tous et que les élus ne peuvent en aucun cas s'y soustraire ;

- Demande au Maire de Paris de s'assurer que tous les mariages sans exception seront célébrés dans toutes les mairies d'arrondissement.